

RENDEMENT BIEN-ÊTRE EVOLUTION

F I P



SIGMA
GESTION

RENDEMENT BIEN-ÊTRE ÉVOLUTION

Avertissement :

Le fonds sera investi au minimum à 40% en titres de capital, et présente un risque de perte en capital et une durée de blocage allant jusqu'au 31/12/2024 et au plus tard, sur décision de la Société de Gestion, le 31/12/2027.

Risques généraux liés aux fonds d'investissement de proximité (FIP)

Risques de perte en capital : le FIP a vocation à financer en fonds propres (actions) et quasi fonds propres (obligations convertibles notamment) des entreprises. L'investisseur doit être conscient qu'un investissement dans le FIP comporte un risque de perte en capital en cas de dégradation de la valeur des actifs dans lesquels le FIP est investi.

Risques d'illiquidité des actifs du FIP : le FIP pourra être investi dans des titres non cotés sur un marché d'instruments financiers, peu ou pas liquides. Afin de respecter les délais de liquidation du portefeuille, il ne peut être exclu que le FIP éprouve des difficultés à céder de telles participations au niveau de prix souhaité, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la valeur liquidative des parts du FIP.

Risques liés à l'estimation de la valeur des sociétés du portefeuille : les sociétés du portefeuille font l'objet d'évaluations selon la règle de la juste valeur. Malgré la prudence et le soin apportés à ces évaluations, la valeur liquidative est susceptible de ne pas refléter la valeur exacte du portefeuille.

Risques liés aux obligations convertibles : le FIP devrait investir une part de son actif (jusqu'à 60 % maximum) au travers notamment d'obligations convertibles qui, en cas d'exercice d'une option de conversion, donnent accès au capital des entreprises. La valeur de ces obligations dépend de plusieurs facteurs tels que le niveau des taux d'intérêt et surtout l'évolution de la valeur des actions auxquelles elles donnent droit en cas de conversion.

Les autres risques : (risque action, risque de crédit, risque de taux, risque au niveau de frais) sont mentionnés dans le Règlement du FIP. Par ailleurs, il est précisé que Sigma Gestion ne procédera à aucune distribution pendant un délai de 6 ans à compter de la clôture de la période de souscription des parts de catégorie A du FIP soit jusqu'au 31/12/2024. Au-delà de ce délai, aucune garantie ne peut être donnée s'agissant de la réalisation de distributions par Sigma Gestion.



Emmanuel Simonneau

PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE
DE SIGMA GESTION



Le projet de toute société n'est-il pas le bien-être ? Dans un contexte économique mondial en pleine mutation, il existe en France certaines réalités démographiques intéressantes : une fécondité et une espérance de vie parmi les plus élevées des pays développés. En 2050, 22 millions de français seront âgés de 60 ans ou plus, tandis qu'il y aura eu 29 millions de naissances depuis 2014.¹

Le FIP Rendement Bien-être Evolution vise à sélectionner et financer des PME françaises répondant aux besoins spécifiques de ces générations dans des secteurs variés : Santé, Sécurité, Services à domicile, Loisirs et mode de vie, Dispositifs médicaux, Internet, Équipements de santé...

Le FIP Rendement Bien-être Evolution sélectionne et accompagne les PME avec un process de gestion qui prend en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) grâce aux partenariats noués avec Ethifinance et impak Finance. Nous nous engageons toujours aussi à percevoir un intéressement progressif et indexé sur la performance obtenue par le souscripteur, mais aussi à soutenir la lutte contre le cancer et la leucémie de l'enfant avec la Fédération Enfants et Santé.

Le FIP Rendement Bien-être Evolution vise à récupérer des intérêts et des dividendes potentiels, selon la volonté des actionnaires des PME financées, avec des techniques d'investissement variées comme la Dette Mezzanine ou les Obligations Convertibles en Actions. Ces versements dépendent de la santé financière de la PME, il n'y a donc pas de garantie.

Notre conviction est qu'un avenir solidaire et efficace est possible grâce à l'intégration du progrès technique, scientifique et des services proposés par les PME évoluant dans le marché du Bien-être, compatible avec les aspirations des citoyens, et couplé à un mode de production et de consommation responsable.

1. Source : Insee.

Fiscalité incitant à investir dans les PME

Le législateur souhaitant inciter les investisseurs à investir dans les PME françaises, Le FIP RENDEMENT BIEN-ÊTRE ÉVOLUTION vous offre la possibilité de bénéficier d'une réduction d'impôt et des avantages ci-dessous, en contrepartie d'une période de blocage allant jusqu'au 31/12/2024 et au plus tard, sur décision de la Société de Gestion, le 31/12/2027, d'un risque de liquidité et d'un risque de perte en capital :

a. Une réduction d'impôt sur le revenu immédiate du montant de votre souscription (hors droits d'entrée) de 25% sous réserve et en fonction de la date de la publication du Décret prévu dans la loi de Finance qui réhausse la réduction IR de 18% à 25%.

Dans l'attente de cette publication, la réduction d'impôt reste maintenue à 18%. Le pourcentage d'investissement dans les PME sera compris entre 70% et 100 % du fonds. En cas de non publication du Décret prévu dans la loi de Finance sur le rehaussement du taux de réduction IR de 18% à 25%, ce pourcentage sera de 70%. En cas de publication du Décret, ce pourcentage sera porté à 100%.

b. Une exonération d'impôt à la sortie sur les plus-values réalisées (hors prélèvements sociaux).

Comment souscrire au FIP RENDEMENT BIEN-ÊTRE EVOLUTION

Période de souscription pour une réduction d'IR au titre de 2018 : jusqu'au 31 décembre 2018

Cas de rachat anticipé sans remise en cause de l'avantage fiscal : décès, invalidité, licenciement du souscripteur

Valeur de part : 100 euros

Souscription minimale : 1 000 € (hors droits d'entrée, soit 10 parts)

Date d'agrément AMF : 12/09/2018

Code ISIN : FR0013348539

RENDEMENT BIEN-ÊTRE EVOLUTION EST DISTRIBUÉ PAR

Société de Gestion : Sigma Gestion

Dépositaire : RBC Investor Services

Valeur d'origine des parts A :
100 €

Fréquence de valeur liquidative :
semestrielle

Zone d'investissement privilégiée :
Ile-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes PACA

Durée de blocage :
6 ans prorogables 3 fois un an sur décision de la société de gestion

Date estimée d'entrée en liquidation : 31 décembre 2024

Date maximum de fin de liquidation :
31 décembre 2027

Date maximum estimée de la phase d'investissement :
30 juin 2022

LISTE DES AUTRES FONDS DE CAPITAL INVESTISSEMENT GÉRÉS PAR SIGMA GESTION ET LE POURCENTAGE DE LEUR ACTIF ÉLIGIBLE AU QUOTA ATTEINT À LA DERNIÈRE DATE CONNUE :

| Dénomination | Date de création | % de l'actif éligible | Date à laquelle l'actif doit comprendre au moins 60% de titres éligibles |
|----------------------------------|------------------|-----------------------|--|
| FIP Croissance Grand Est 2 | 2006 | 46.57 % au 31/12/2017 | 30/06/2009 |
| FIP Croissance Grand Est 3 | 2007 | 51.14 % au 31/12/2017 | 30/06/2010 |
| FCPI Croissance Innova Plus 2 | 2007 | 52.12 % au 31/12/2017 | 30/06/2010 |
| FIP Croissance Grand Est 4 | 2008 | 60.25 % au 31/12/2017 | 30/04/2011 |
| FCPI Croissance Pouvoir d'Achat | 2008 | 51.04 % au 31/12/2017 | 30/04/2011 |
| FIP Sigma Gestion Fortuna | 2008 | 57.27 % au 31/12/2017 | 30/04/2011 |
| FIP Croissance Grand Est 5 | 2009 | 67.39 % au 31/12/2017 | 31/12/2011 |
| FIP Croissance Grand Ouest | 2009 | 60.17 % au 31/12/2017 | 31/12/2011 |
| FIP Sigma Gestion Fortuna 2 | 2009 | 62.55 % au 31/12/2017 | 30/04/2011 |
| FIP Sigma Gestion Fortuna 3 | 2010 | 80.64 % au 31/12/2017 | 30/04/2012 |
| FIP France Investissement Pierre | 2010 | 57.12 % au 31/12/2017 | 30/04/2012 |
| FIP Foncièrement PME | 2011 | 62.64 % au 31/12/2017 | 30/04/2013 |
| FIP Convergence Fortuna 5.0 | 2011 | 100 % au 31/12/2017 | 30/04/2013 |
| FCPR REBOND PIERRE | 2011 | 100 % au 31/12/2017 | 31/08/2011 |
| FIP PATRIMOINE BIEN ETRE | 2012 | 100 % au 31/12/2017 | 30/04/2014 |
| FCPI Opportunités PME Europe N°2 | 2012 | 100 % au 31/12/2017 | 30/11/2014 |
| FIP FRANCE INVESTISSEMENT PME | 2012 | 76.25 % au 31/12/2017 | 30/11/2014 |
| FIP PATRIMOINE BIEN ETRE 2 | 2013 | 100 % au 31/12/2017 | 30/01/2016 |
| FCPI Rebond Europe 2019 | 2013 | 100 % au 31/12/2017 | 31/07/2016 |
| FCPI Rebond Europe 2020 | 2014 | 100 % au 31/12/2017 | 31/07/2017 |
| FIP RENDEMENT BIEN ETRE | 2014 | 100 % au 31/12/2017 | 30/06/2017 |
| FCPI Rebond Europe 2021 | 2015 | 100 % au 31/12/2017 | 30/06/2018 |
| FIP RENDEMENT BIEN ETRE n°2 | 2015 | 71.23 % au 31/12/2017 | 30/06/2018 |
| FIP RENDEMENT BIEN ETRE n°3 | 2016 | 16.79 % au 31/12/2017 | 01/07/2019 |
| FCPI EUROOPPORTUNITE 2022 | 2016 | 91.61 % au 31/12/2017 | 01/07/2019 |
| FIP AGRO RENDEMENT | 2016 | 10.00 % au 31/12/2017 | 01/07/2020 |
| FIP RENDEMENT BIEN ETRE n°4 | 2017 | 0 % au 31/12/2017 | 30/06/2020 |

ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

« Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds, y compris prorogations, telle qu'elle est prévue dans son règlement ;
- et le montant des souscriptions initiales totales défini à l'article 1 du présent arrêté.

Ce tableau présente les valeurs maximales que peuvent atteindre les décompositions, entre gestionnaire et distributeur, de ce TFAM. »

| Catégorie agrégée de frais | Taux maximaux de frais annuels moyens (TFAM maximaux) | |
|--|---|--------------------------------|
| | TFAM gestionnaire et distributeur maximal | dont TFAM distributeur maximal |
| Droits d'entrée et de sortie | 0,33% | 0,33% |
| Frais récurrents de gestion et de fonctionnement | 3,10% | 1,30% |
| Frais de constitution | 0,13% | - |
| Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations | 0,05% | - |
| Frais de gestion indirects | 0,05% | - |
| Total | 3,66% | 1,63% |

Les taux mentionnés ci-dessus sont retenus TTC. En tout état de cause, le montant des frais et commissions directs et indirects imputés au titre d'un même versement mentionné au 1 du III de l'article 885-0 V bis du CGI, respectera les plafonds réglementaires.

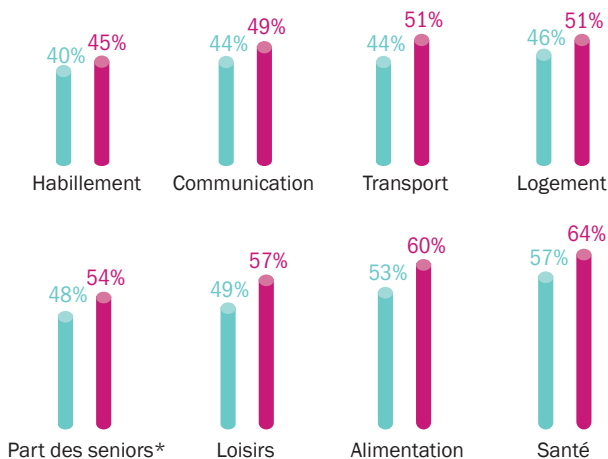
MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE AU BÉNÉFICE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION («CARRIED INTEREST»)

| Description des principales règles de partage de la plus-value au bénéfice de la société de gestion (« Carried interest ») | Abréviation ou formule de calcul | VALEUR |
|---|----------------------------------|--------|
| Pourcentage des produits et plus-values nets de charges du fonds ou de la société attribuée aux parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés dès lors que le nominal des parts ou titres de capital ou donnant accès au capital normaux aura été remboursé au souscripteur | (PVD) | 20 % |
| Pourcentage minimal du montant du capital initial que les titulaires de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage (PVD) | (SM) | 0 % |
| Conditions de rentabilité du fonds ou de la société qui doivent être réunies pour que les titulaires de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage (PVD) | (RM) | 100 % |



Les seniors assureront une majorité des dépenses sur la plupart des marchés en 2018.

Évolution de la part des dépenses de consommation des seniors par secteur entre 2005 et 2016² (en %, ● 2005, ● 2016)



2. Source : INSEE, enquête budget des familles, 2006. Calculs CREDOC.
* Part des seniors dans l'ensemble de la consommation.

⇒ La croissance d'un secteur n'est pas synonyme de croissance ni de performance des entreprises dans lesquelles le fonds sera investi.

Pourquoi le FIP RENDEMENT BIEN-ÊTRE ÉVOLUTION utilise des techniques d'investissement variées comme les Obligations Convertibles en Actions ou les Actions de préférence ?

- Permettre à des entrepreneurs de continuer leur développement en favorisant la maîtrise de leur capital. Tant que le dirigeant de la PME rembourse ses dettes auprès de la banque et les investisseurs financiers tels que les fonds, il évite la dilution du capital de sa PME.
- Permettre aux entrepreneurs d'obtenir des prêts bancaires supplémentaires à des taux historiquement bas. En améliorant les fonds propres des PME, RENDEMENT BIEN-ÊTRE ÉVOLUTION rassure les banques, qui prêtent ainsi de plus grands montants, dans un contexte de taux de crédit historiquement bas.
- Pallier la réduction du crédit bancaire octroyé aux PME liée aux nouvelles normes prudentielles Bâle III. Les banques devant maintenant limiter leur exposition aux risques pondérés les plus élevés, et donc les plus consommateurs de fonds propres, au premier rang desquels se situent les crédits aux petites et moyennes entreprises.

Le Fonds pourra investir dans des actions de préférence qui pourraient venir à limiter, plafonner ou amoindrir la performance délivrée aux porteurs du Fonds. Les investisseurs des cibles sélectionnées pourront détenir des actions de préférence qui seraient de nature à limiter, plafonner ou amoindrir la performance délivrée aux porteurs du Fonds.

Exemple de scénarii d'évolution du prix d'une action de préférence bénéficiant d'un mécanisme d'affectation prioritaire comparé à une action ordinaire sur la base d'une action ordinaire pour une action de préférence

| Scenario | PESSIMISTE | MÉDIAN | OPTIMISTE |
|--|------------|--------|-----------|
| Prix de souscription d'une action (en €) | 100 | 100 | 100 |
| Valorisation de la société lors de la cession (en € pour une action) | 0 | 100 | 200 |
| Prix de cession si mécanisme d'intéressement (en €) | 0 | 100 | 120 |
| Prix de cession sans mécanisme d'intéressement (en €) | 0 | 0 | 200 |
| Différence induite par le mécanisme d'intéressement | 100 | 0 | - 80 |

- ⇒ Les performances passées ne préjugent pas de performances futures.
- ⇒ Le fonds sera investi au minimum à 40% en titres de capital, et présente un risque de perte en capital et une durée de blocage allant jusqu'au 31/12/2024 et au plus tard, sur décision de la Société de Gestion, le 31/12/2027.

Les points forts de Sigma Gestion pour concilier le Bien-Etre et le financement des PME par la dette

- Capitaliser sur l'expérience et la légitimité de l'investissement de Sigma Gestion en « dette PME », avec plus de 100 millions d'euros déjà investis.
- Depuis 2004, Sigma Gestion a déjà investi dans près de 40 PME intervenant dans les secteurs du Bien-Etre, ce qui représente près de 100 millions d'euros d'investissement.





Une équipe engagée et respectueuse de l'Impact Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG)

Le référentiel d'analyse ESG de Sigma Gestion comprend quatre thématiques : Gouvernance, Social, Environnement et Parties Prenantes Externes*. Chaque PME est évaluée sur une trentaine d'indicateurs, différenciés selon le macro-secteur de l'entreprise (Industrie, Distribution et Services).

A titre d'exemples, les indicateurs étudiés pourront être les suivants :

- **Environnement** : consommation énergétique totale, émission de gaz à effet de serre, impact environnemental des déplacements professionnels et des trajets domicile-travail ;
- **Social** : effectifs, taux de formation, part des femmes dans l'effectif, taux d'absentéisme ;
- **Gouvernance** : nombre de réunions du Conseil, part des femmes au Conseil, structure de gouvernance.
- **Parties Prenantes Externes** : part des activités opérées sous certification ISO9001 ou encore le délai moyen de paiement des fournisseurs.

Chaque entreprise cible fera l'objet d'une notation dont le seuil minimum est fixé à 50/100. Cette notation sera un élément déterminant pour l'entrée de l'entreprise dans notre portefeuille :

- Une entreprise cible obtenant une note ESG inférieure à 50 sur 100 pourra être éligible sous condition de s'engager à signer la charte** ESG des participations du fonds et à mettre en place un plan d'action ESG ;
- Une entreprise cible investie, ayant initialement obtenu une note égale ou supérieure à 50 sur 100 et dont la note s'est par la suite dégradée en passant sous le seuil susmentionné de 50 sur 100, aura l'obligation de lancer sans délai, un plan d'action ESG (conformément à la charte ESG préalablement signée) afin d'atteindre le niveau de performance extra-financière minimal requis.

SIGMA GESTION mettra en place tous les moyens pour motiver les PME à maintenir leur notation dans le temps. Néanmoins, nous attirons l'attention du souscripteur sur le fait que nous ne pouvons pas garantir le maintien ou l'amélioration dans le temps de la notation qui pourrait se dégrader.

La méthodologie détaillée d'analyse et d'évaluation ESG est disponible sur le site internet www.sigmagestion.com

Sigma Gestion s'appuie sur l'expertise d'EthiFinance pour réaliser les analyses extra-financières des PME

Les analyses extra-financières des entreprises sont réalisées par un cabinet indépendant, EthiFinance, qui veille également à la pertinence de la méthodologie ESG des fonds. EthiFinance est une agence d'analyse et de conseil extra-financiers qui accompagne les investisseurs dans la gestion des risques et opportunités liés au développement durable. Créée en 2004, elle est devenue un leader européen dans la notation ESG des petites et moyennes entreprises, cotées ou non cotées.

La méthodologie sur la base de laquelle sont réalisées les analyses d'EthiFinance, est propre à Sigma Gestion. Elle prévoit notamment l'analyse de la documentation publique disponible sur les PME françaises afin de pré-compléter le référentiel d'évaluation, l'invitation de chaque PME à compléter un questionnaire sur une plateforme en ligne (« OneTrack ») d'EthiFinance (un échange téléphonique peut être réalisé par EthiFinance afin d'aider l'entreprise à expliciter les critères posant problème et ainsi finir de remplir le questionnaire), une vérification de la cohérence des données saisies par l'entreprise (essentiellement déclaratives), et enfin la validation finale de l'analyse avec l'attribution de la note.

Nous attirons l'attention du souscripteur sur le fait que l'analyse est basée sur des données essentiellement déclaratives de l'entreprise, engendrant une fiabilité et une qualité des informations nécessairement altérée et diminuée.

Sigma Gestion a recours à impak Finance qui qualifie, suit et soutient les entreprises d'impact social et environnemental.

impak Finance référence sur sa plateforme des entreprises sensibles aux problématiques sociales et environnementales.

Pour ce faire, impak Finance a développé une place de marché - impak Eco - regroupant les entreprises, leurs fournisseurs et leurs clients autour d'une valeur commune fondamentale : enrayer un problème social ou environnemental. impak Eco donne accès à des entreprises, des produits et des services ayant un impact social et environnemental positif selon l'analyse d'impak Finance.

Accompagné par le cabinet spécialisé en mesure d'impact, Investing For Good, impak Finance a développé un outil de qualification d'entreprises d'impact.

Sigma Gestion a accès à des opportunités d'investissement qualifiées par impak Finance.

impak Finance reste une source potentielle d'apport d'opportunités pour le fonds sans engagement de SIGMA GESTION de retenir des entreprises provenant de cette plateforme. Nous étudierons les entreprises sélectionnées suivant l'analyse ESG de nos propres critères.

Sigma Gestion soutient la lutte contre le cancer et la leucémie de l'enfant.

Voir détail en page 6 de la plaquette, intitulé « Sigma Gestion soutient la lutte contre le cancer et la leucémie de l'enfant ».

Les gérants de Sigma Gestion percevront un intéressement progressif et indexé sur la performance obtenue par le souscripteur.

La quasi-totalité des gérants de FIP et FCPI sont intéressés à hauteur de 20% de la plus-value générée par les fonds, et ce, dès le premier euro de plus-value. Sigma Gestion innove et propose un intéressement du gestionnaire indexé sur la performance obtenue par le souscripteur. Cet intéressement allant jusqu'à 20% des plus-values n'impose néanmoins qu'un investissement de 0,25% du montant total des souscriptions aux gérants.

*Parties Prenantes Externes : La relation avec les Parties Prenantes Externes vise à comprendre les relations de l'entreprise dans sa sphère d'influence : dans le cas présent, il s'agit des relations avec les clients et les fournisseurs.

**Charte ESG : La charte ESG des participations est un document formalisant l'engagement de l'entreprise quant à la prise en compte des préoccupations sociales, environnementales, et économiques dans ses activités et dans leurs interactions avec ses parties prenantes. Cette charte clarifie les attentes de Sigma Gestion sur la performance ESG de sa participation : elle définit un seuil d'éligibilité au fonds que l'entreprise s'engage à maintenir ou à atteindre dans un délai réduit. L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que les obligations issues de la charte constituent des obligations de moyen.





Révéléateur d'opportunités

Depuis 2004, SIGMA GESTION a investi près de 250 M€ dans les PME françaises (FIP, FCPI, Holdings,...) et vise à concilier rentabilité financière et responsabilité sociale. Sigma Gestion a ainsi rejoint l'association Finansol, qui rassemble des établissements financiers engagés dans une démarche de solidarité ainsi que des entreprises et associations qui exercent une activité à forte utilité sociale et/ou environnementale. Etre membre de l'association Finansol, bien que ne préjugant en rien du caractère solidaire du FIP, est une référence qui garantit aujourd'hui à nos clients, une vision responsable, une éthique et un engagement pour demain.

La société Sigma Gestion est indépendante et détenue par son fondateur et ses dirigeants en place depuis 2004. S'appuyant pour la distribution sur un réseau de Conseillers en Gestion de Patrimoine Indépendants et de banques privées depuis sa création, la société a été régulièrement primée par la presse spécialisée et affiche un fort dynamisme, avec une collecte de près de 20 millions d'euros en 2017.

Chiffres clés

Près de
250
millions d'euros gérés
depuis l'origine

Près de
200
PME françaises
financées depuis 1995

39
solutions
distribuées

Près de
30 000
souscriptions
de particuliers

22
collaborateurs
dont 8 gérants

Plus de
1 200
partenaires gestionnaires
de patrimoine
et banques privées



3° Société de gestion de Capital Investissement Indirect (FIP-FCPI) dans le Palmarès 2018 du magazine Gestion de Fortune

Depuis 22 ans, le magazine Gestion de Fortune établit chaque année un palmarès des meilleurs gérants dans 19 catégories de produits financiers. Cette étude a été réalisée auprès de plus de 3 200 conseillers en gestion de patrimoine répartis sur toute la France. Les prix sont accordés par les CGPI, distributeurs des fonds, en fonction notamment de la qualité de leurs relations avec la société de gestion et du niveau de commissionnement. Les références à un classement, un prix, et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs du FIA ou du gestionnaire.



Membre de l'association Finansol



Sigma Gestion soutient la lutte contre le cancer et la leucémie de l'Enfant.

Nous investissons aux côtés de la Fédération « Enfants et Santé », qui participe depuis 1998 au financement de la recherche contre les cancers et leucémies de l'enfant et de l'adolescent, grâce aux dons et legs dont elle bénéficie. A ce jour, plus de 110 projets de recherche ont été financés pour près de 5 millions d'euros, sans compter les projets structurants. Parmi les parrains de l'association, de nombreuses personnalités : Alice TAGLIONI, Patrick BAUDRY, Evelyne DHELIAT. Concrètement, pour une collecte de 4 millions d'euros, un montant équivalent à 20.000 euros (plafond de la subvention) soit 42% des frais de constitution du fonds seront reversés par Sigma Gestion à cette association. Ainsi en souscrivant au fonds, vous contribuez directement au développement de cette association. Cette opération n'ouvre pas droit à un avantage fiscal supplémentaire à celui obtenu lors de la souscription. Les dons faits à cette association permettent une réduction d'impôts sur les sociétés de Sigma Gestion.



Des outils adaptés pour une gestion durable

Sensible aux enjeux écologiques, Sigma Gestion choisit des solutions concrètes et opérationnelles pour réduire l'impact environnemental de l'ensemble de ses activités. Sigma Gestion a fait le choix des énergies renouvelables pour la consommation du site internet en choisissant la solution Wattimpact qui garantit une production d'énergie propre équivalente à sa consommation. Nos prestataires imprimeurs sont, par ailleurs, certifiés par le Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières. Ce label PEFC, international, vise à garantir la gestion durable des forêts.